



# Commission d'équivalence Design textile

## Épreuves d'admission

La situation actuelle due à l'épidémie de Covid-19 nous a conduit à modifier les modalités de l'épreuve qui prendra la forme d'un entretien en visioconférence.

- **Entretien**

L'entretien se déroulera pendant 20 minutes avec des enseignants de design textile. Il portera sur le portfolio du candidat et mettra l'accent sur l'explication de ses productions, leurs origines, ses références artistiques, son regard critique sur ses productions, etc...

- **Document demandé pour le 2<sup>e</sup> cycle**

Un document écrit de deux pages maximum qui devra aborder la mise en perspective de votre projet artistique et plastique. Il s'agit de décrire :

1. La direction vers laquelle vos diverses propositions, jusqu'ici engagées, convergent ou tendent ;
2. La délimitation des contours d'un territoire de recherche, d'une thématique ouverte permettant de mieux cerner ultérieurement le sujet du mémoire (délimiter une thématique vous permettra d'engager, durant les congés d'été, quelques lectures ciblées en ce sens).

Les résultats définitifs seront affichés sur le site de la HEAR <http://www.hear.fr/admissions/arts-plastiques-adm/> à partir du 11 septembre 2020. Les décisions des jurys sont souveraines. La validité de l'admission est limitée à la rentrée scolaire 2020–2021.